

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 13 septembre 2019

- N° 2019 – 12 : Définition d'un plan d'actions pour une mobilité durable du territoire à enjeux de la Plaine Saint Exupéry,
- N°2019 – 13 : Décision modificative n°1 budget 2019.

L'an deux mille dix-neuf le 13 septembre, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 6 septembre 2019, se sont réunis au siège du conseil Régional, sous la présidence de Thierry KOVACS.

collectivité ou EPCI d'origine	Civilités	NOM	Prénom	Titulaire(T) Suppléant (S)	Présent	Excusé	Absent	VOTE	POUVOIR
Région	Monsieur	BERAT	Pierre	T	X			X	
<i>Région</i>	<i>Madame</i>	<i>CRUZ</i>	<i>Sophie</i>	<i>S</i>	<i>X</i>				
Région	Monsieur	BOUDOT	Christophe	T	X			X	
<i>Région</i>	<i>Madame</i>	<i>COATIVY</i>	<i>Muriel</i>	<i>S</i>			X		
<i>Région</i>	<i>Madame</i>	<i>GUIBERT</i>	<i>Martine</i>	<i>T</i>	<i>X</i>			<i>X</i>	
<i>Région</i>	<i>Madame</i>	<i>LUCAS</i>	<i>Karine</i>	<i>S</i>			X		
<i>Région</i>	<i>Monsieur</i>	<i>KOVACS</i>	<i>Thierry</i>	<i>T</i>	<i>X</i>			<i>X</i>	
<i>Région</i>	<i>Monsieur</i>	<i>VERCHERE</i>	<i>Patrice</i>	<i>S</i>		X			
<i>Région</i>	<i>Monsieur</i>	<i>VULLIERME</i>	<i>Didier</i>	<i>T</i>	<i>X</i>			<i>X</i>	
<i>Région</i>	<i>Monsieur</i>	<i>KOHLHAAS</i>	<i>Jean-Charles</i>	<i>S</i>	<i>X</i>				
<i>Région</i>	<i>Monsieur</i>	<i>WAUQUIEZ</i>	<i>Laurent</i>	<i>T</i>		X			
<i>Région</i>	<i>Monsieur</i>	<i>NANCHI</i>	<i>Alexandre</i>	<i>S</i>	<i>X</i>			<i>X</i>	
SYTRAL	Madame	BOUZERDA	Fouziya	T	X			X	
SYTRAL	Monsieur	KEPENEKIAN	Georges	T		X			
SYTRAL	Monsieur	KIMELFELD	David	T		X			F BOUZERDA
SYTRAL	Monsieur	DA PASSANO	Jean-Luc	T		X			D FAURITE
SYTRAL	Monsieur	FAURITE	Daniel	T	X			X	
SYTRAL	Monsieur	QUINIOU	Christophe	T	X			X	
SEM	Monsieur	CELLE	Paul	T	X			X	
SEM	Monsieur	FRANCOIS	Luc	T	X			X	
SEM	Monsieur	PERDRIAU	Gaël	T		X			L FRANCOIS
SEM	Monsieur	PETIT	Marc	T			X		
SEM	Monsieur	FLACHAT	Jean-Claude	S		X			
SEM	Monsieur	JANDOT	Marc	S		X			
SEM	Monsieur	PARTRAT	Yves	S			X		
SEM	Monsieur	THIZY	Gilles	S		X			
Vienne Condrieu agglo	Madame	OSTOJIC	Virginie	T	X			X	
Vienne Condrieu agglo	Monsieur	MARTINET	Guy	S	X				
Vienne Condrieu agglo	Madame	CEDRIN	Michèle	T	X			X	
Vienne Condrieu agglo	Monsieur	BOSIO	Claude	S	X				
CAPI	Monsieur	PAPADOPULO	Jean	T		X			
CAPI	Monsieur	BERENGUER	Claude	S	X			X	
CAPI	Monsieur	CHRIQUI	Vincent	T		X			
CAPI	Monsieur	GIRARD	Jean-Pierre	S			X		

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 20
 Nombre de conseillers présents au jour de la séance : 18
 Nombre de conseillers votants : 14
 Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 17
 Date de convocation du Conseil : 6 septembre 2019
 Secrétaire élu : Pierre BERAT
 Compte-rendu affiché le : 13 septembre 2019

A l'Est de l'aire métropolitaine lyonnaise, le territoire de la Plaine Saint Exupéry s'étend sur **trois départements** (Ain, Isère et Rhône), **quatre schémas de cohérence territoriale** (Agglomération Lyonnaise, boucle du Rhône en Dauphiné, Nord-Isère et Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain) et **sept intercommunalités**, en particulier la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère ainsi que la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais où est implanté l'aéroport Lyon Saint-Exupéry.

Le territoire de la Plaine Saint Exupéry concentre des enjeux importants d'aménagement, de développement économique, de développement d'infrastructures de transport et de mobilité du quotidien, de maîtrise foncière, de préservation de l'agriculture et de l'environnement. Il a fait l'objet d'une démarche spécifique initiée par le Préfet de Région en 2011. Elle a abouti à une modification de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'aire métropolitaine lyonnaise en mars 2015 et à la définition d'orientations stratégiques d'aménagement et de développement. Un Protocole d'engagement co-signé par les partenaires a été conclu fin 2015.

Le 26 septembre 2018, le Préfet de Région a réactivé la démarche pour une mise en œuvre opérationnelle. Il a réuni un comité stratégique qui rassemble outre l'Etat et la Région, les Départements de l'Isère et du Rhône, la Métropole de Lyon, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais. Le Pôle Métropolitain de Lyon a un rôle d'animation et de coordination de la démarche, en lien avec les services de l'Etat

Ce Comité stratégique de la Plaine Saint Exupéry a constitué cinq groupes thématiques et a confié à la Région Auvergne-Rhône-Alpes le pilotage du groupe projet « mobilité durable » de la Plaine Saint Exupéry.

Par courrier en date du 27 février 2019, le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Laurent Wauquiez a sollicité le Président du SMT AML pour assurer l'animation et la coordination du groupe de travail sur la mobilité durable, tout en restant pilote de cette thématique.

Par courrier en date du 3 juin 2019, le Président du SMT AML, Thierry Kovacs a répondu favorablement à la demande, après avoir précisé les objectifs attendus dans le cadre de la gouvernance de la Plaine Saint Exupéry, le contenu de la mission et les moyens à mobiliser. Il a proposé que le SMT AML agisse pour le compte de la Région sous réserve de validation de la décision dans les instances respectives.

Le SMT AML est en effet reconnu comme légitime pour mener cette mission en raison de ses compétences et de son périmètre d'intervention conformément à ses statuts (notamment articles 6, 7-3 et 11-4) mais également de son expertise en matière d'actions de coordination et d'animation de la mobilité sur le périmètre de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise (pilotage du plan d'actions intermodalité 2019-21 et l'organisation de réunions intermodalité par bassin

dont le bassin Nord Isère, diagnostic mobilité 2015, étude déplacement mobilité sur la Plaine Saint Exupéry 2015. Sa connaissance des enjeux constitue un atout pour réaliser cette mission.

Le Président du SMT AML a présenté le projet de feuille de route du volet mobilité de la Plaine Saint Exupéry et les modalités d'intervention aux élus du SMT AML lors du comité syndical du 21 juin 2019, ceux-ci ayant validé le principe de mobilisation du SMT AML et sa légitimité.

Le SMT AML propose donc la feuille de route jointe en annexe.

L'objectif de l'intervention du SMT est de définir un programme d'actions « mobilité durable » qui mobilisera l'ensemble des parties prenantes concernées.

Les actions seront priorisées et articulées les unes par rapport aux autres dans une logique de complémentarité et d'efficience de l'ensemble de l'offre de mobilité. Elles porteront sur l'optimisation et le renforcement de l'offre TC, mais aussi le développement des services de mobilité sur le territoire.

Le SMT proposera les modalités relatives au portage et à la gouvernance de ce plan d'actions, en accord avec les parties prenantes incluant un échéancier général de réalisation de ces actions avec l'identification des maitrises d'ouvrage, voire des financements.

Pour ce faire, le SMT AML :

- réalisera un recensement des données et études mobilités disponibles sur le territoire. Le périmètre d'analyse dépassera le territoire de la Plaine Saint Exupéry pour inclure l'ensemble du territoire du Nord Isère et de la Plaine de l'Ain, ainsi que son articulation avec la Métropole de Lyon et de Saint Etienne notamment.
- mettra à jour l'état des lieux des déplacements actuels et projetés établis à partir des analyses et études existantes et des projections d'évolution de population à 2030.
- élaborera un diagnostic et les enjeux en matière de mobilité.

Les analyses devront prendre en compte les propositions en matière de stratégie d'aménagement et de développement des zones d'activités, les perspectives de développement de ce territoire et les impacts en matière de transport de marchandise. Elles tiendront compte également des capacités des infrastructures routières et ferroviaires actuelles et à horizon 2030. Aussi, cette mission devra être menée en coordination étroite avec les deux groupes thématiques du projet Plaine Saint Exupéry en charge du développement des zones d'activité et du schéma de fonctionnalité routière

La réalisation de cette intervention nécessitera une organisation spécifique en mode projet afin de permettre la bonne articulation de cette mission avec la gouvernance de la Plaine Saine Exupéry et les AOT concernés. Le SMT AML rendra compte des travaux à la Région Auvergne Rhône-Alpes qui soumettra les résultats pour avis aux partenaires concernés de la Plaine Saint Exupéry dans le cadre des instances dédiés

Aussi, cette opération implique la mobilisation d'un chargé de mission à temps partiel dédié de septembre 2019 à septembre 2021 pour assurer l'animation et la coordination des acteurs du territoire concernés, la planification du programme du groupe projet mobilité et l'élaboration du plan d'actions partagées. Le SMT aura recours à des cabinets ou prestataires externes pour l'accompagner dans la réalisation des études et la restitution des livrables.

La mobilisation du SMT AML est évaluée à 132 000 Euros TTC pour une mission qui se déroulera de septembre 2019 à septembre 2021, et correspondant à 72 000 euros de frais

d'études et 30 000 euros par an de contribution à la prise en charge de l'animation et de la coordination de la feuille de route.

Il vous est donc proposé :

- D'adopter la feuille de route jointe en annexe et dont les principes ont été rappelés ci-dessus

**Vu ledit dossier,
Le Comité syndical,
A l'unanimité,**

1°- Adopte la feuille de route « Plan d'actions pour une mobilité durable de la Plaine Saint Exupéry » jointe en annexe

N° 2019-13	Décision modificative n°1 budget 2019
-------------------	--

A ce stade de l'exécution budgétaire de l'exercice 2019, il apparaît nécessaire de procéder à l'ajustement technique de crédits de fonctionnement du budget pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et ajuster au plus près la prévision budgétaire à son exécution.

Il s'agit en effet de prendre en compte une nouvelle opération « Définition d'un plan d'actions pour une mobilité durable de la Plaine Saint Exupéry », qui s'inscrit dans les compétences et périmètre du SMT AML. Cette opération a fait l'objet d'une feuille de route qui précise les objectifs attendus et les modalités d'intervention du SMT.

La mobilisation du SMT AML est évaluée à 66 000 Euros TTC pour 2019 correspondant à la prise en charge de l'animation et de la coordination de la feuille de route.

Cette opération bénéficiera d'une contribution spécifique du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes de 66 000 euros sur le budget 2019. Cette contribution sera soumise à délibération des élus du conseil régional.

Pour intégrer l'opération « Définition d'un plan d'actions pour une mobilité durable du territoire à enjeux de la Plaine Saint Exupéry », il est donc proposé d'augmenter de 66 000 euros le BP 2019 répartis comme suit :

En dépenses

Chapitre	Destination	Montant total
11	FRAISTRUC	+26 000
11	FRAISDIV	+ 2 000
11	EVENEMENTS (Réceptions article 6257)	+ 2 000
11	Mobilités PSE (études et recherche art 617)	+ 36 000,00

En recettes :

Chapitre	Désignation	Montant total
74	Contribution supplémentaire de la Région-Auvergne Rhône Alpes pour l'opération « Définition d'un plan d'actions pour une mobilité durable de la Plaine Saint Exupéry »	66 000

Par ailleurs, le BP 2019, au niveau de la section de fonctionnement, présente un déséquilibre entre les dépenses (869 245,99 €) et les recettes (869 245,59 €) de 0,40 € suite à une erreur matérielle.

Afin de corriger cette erreur, il est proposé de diminuer le BP 2019 comme suit :

plancorridor	011	617	Etudes et recherches	-0,40 euros
---------------------	-----	-----	----------------------	-------------

Il vous est donc proposé de modifier le budget 2019 pour prendre en compte cette nouvelle opération de « Définition d'un plan d'actions pour une mobilité durable de la Plaine Saint Exupéry » et pour corriger l'erreur matérielle précisée ci-dessus.

**Vu ledit dossier,
Le Comité syndical,
A l'unanimité,**

1 - Approuve la décision modificative n°1 au budget 2019 telle que présentée ci-dessus pour prendre en compte cette nouvelle opération de « définition d'un plan d'actions pour une mobilité durable de la Plaine Saint Exupéry » sous réserve de validation de la contribution spécifique du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes lors de la prochaine commission permanente du Conseil régional et pour corriger l'erreur matérielle au BP 2019

2 - Décide de la mise en recouvrement pour 2019, du produit complémentaire de 66 000,00 € au titre de la contribution spécifique du Conseil régionale Auvergne-Rhône-Alpes, pour l'opération « définition d'un plan d'actions pour une mobilité durable de la Plaine Saint Exupéry »